

N/REF : 25/03/2025 10H04 C:000053 I:11061
V/REF : AC/C15722
V/Email reçu le Mardi 25/03/2025 a 10H04

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CYB
IMMEUBLE : LES CYBELES - CYB
5 ALLEE DU ROI /
32 RUE DE ST ERBLON
35230 NOYAL CHATILLON S/ SEICHE

Rennes, le 07 Avril 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 32 ERBLON - MME ALI HOUMADI 07 66 62 79 78
LOGEMENT N° 124606, PORTE N°403, 4° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : RÉPARATION FUITE AU PIED DES WC

Donneur d'ordre : M. V BRIENS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 01/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES WC
CONSTAT : DÉFAUT D'ÉTANCHÉITÉ AU NIVEAU DE LA PIPE WC
FOURNITURE ET POSE DE JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 01/04/25 a 14H40 M. V BRIENS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL077-Réfect.joint emboîture s/col.Eu	1	150,00	150,00
	TOTAL H.T.			150,00
	T.V.A. a 10,00%			15,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			165,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.